

Programme CEPS (Chauffage économique Performant et Solidaire)

**Réseau de Sociétés de Services
Territoriales de type coopératif**



**Rédacteur : Jean-François Rozis
Date : 2014**



Contexte

En France, en 2012, ce sont plus de 4 millions de ménages qui souffriraient de précarité énergétique (ANAH, 2013). Les départements ruraux ne sont pas épargnés.

Des initiatives ont été mises en place et ce depuis plusieurs années, tel le programme SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) qui met en œuvre une véritable chaîne de solidarité pour répondre au mieux aux différentes situations de précarités (implication du propriétaire, locataire, relais sociaux, judiciaires, aides spécifiques, autres services publics, associations de conseil/expertise énergétique, structures de fournitures d'énergie, etc..).

Cependant, il est difficile soit de détecter les personnes en « détresse énergétique » soit d'apporter une réponse suffisante (moyens disponibles) ou adaptée sur la durée (coût d'usage non maîtrisé à terme). Définir un programme uniquement dédiée à la problématique des personnes en situation de précarité énergétique en zone rurale se heurte à la dispersion géographique, à la multi-compétence nécessaire, limitant les possibilités d'une solution pérenne par la seule force publique.

Du côté des équipements énergétiques domestiques, bien que la qualité énergétique ait évolué (étiquetage, norme, ..), force est de constater que les constructeurs n'ont pas encore adapté l'offre à cette clientèle à faible pouvoir d'achat. Soit l'équipement est peu coûteux mais son usage est cher car peu performant et peu durable, soit l'équipement est extrêmement cher à l'acquisition (poêle de qualité) et ne répond pas forcément à tous les besoins de l'utilisateur (répartition de la chaleur, besoins spécifiques).

D'autre part, la filière poêles bois bûche faute d'innovation sur la qualité de combustion est engagée dans une impasse si les normes sur la qualité des émissions se durcissent (cherté des filtres à particules comme exigé en Suisse et perte de compétitivité).

Il s'agit donc de **remettre à plat l'accès à un chauffage domestique de qualité pour tous** valorisant la biomasse locale et accessible à tous pour dynamiser durablement les territoires concernés en leur redonnant une cohérence de développement durable.

Le programme CEPS

Depuis 2012, sur l'impulsion de Planète Bois, une dynamique a vu le jour sur les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Le programme CEPS (**C**hauffage **E**conomique **P**erformant et **S**olidaire) a ainsi été défini par un collectif de collectivités territoriales, d'entreprises privées, d'associations spécialisées, de structures de formation et d'experts indépendants.

Le programme CEPS tout en dynamisant les territoires cherche à lutter durablement contre la précarité énergétique.

Cela passe par :

- ▶ la valorisation des ressources en biomasse énergie locale
- ▶ l'installation-maintenance d'équipements de chauffage au bois économiques et performants
- ▶ la rénovation thermique des logements

Pour répondre au mieux aux objectifs de qualité et de solidarité, l'ensemble de ces services sera structuré par des Sociétés de Services Territoriales (SST) organisées de façon à apporter de la cohérence entre les initiatives locales, les aides possibles, les entreprises locales qualifiées, les entreprises d'insertion, les associations, les expertises locales, les ressources propres du territoire.

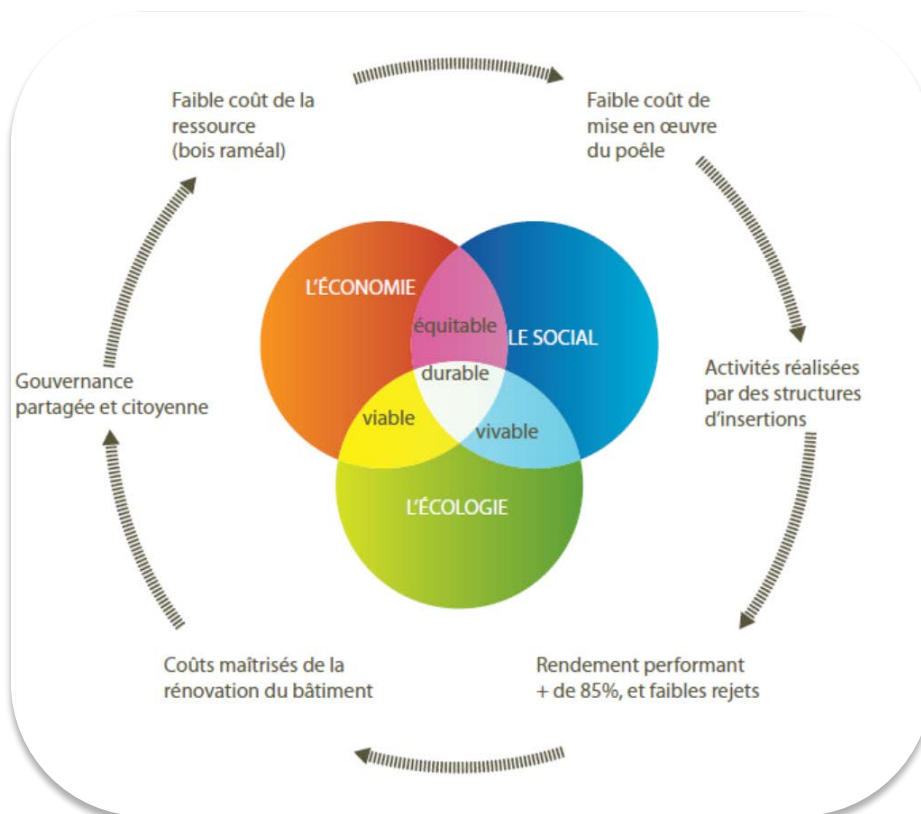


Figure 1. Vision du programme CEPS

Pour mener à bien la phase de structuration, une association de préfiguration dénommée **ECO-CEPS** visant à évoluer en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) a été mise en place début 2014.

Elle regroupe, outre Planète Bois la structure initiatrice du programme, un collectif de structures spécialisées dont le PACT, Ceps-Sud-Ouest, l'APESA, des représentants du CNEI (Comité National des Entreprises d'Insertion), KERDOS ENERGY un bureau d'études en efficacité énergétique (cf. *Annexe 1 : présentation des partenaires*)

Résultats obtenus fin 2014

Le programme CEPS a déjà obtenu des résultats probants sur les deux volets : l'un en Pays Val d'Adour sur l'innovation sociétale, l'autre sur le volet technologique avec une première gamme de poêles dits passifs (version amovible avec enceinte métallique et une version bâtie) en phase de pré-industrialisation.

Innovation sociétale en pays val d'Adour

Une action de démonstration a été lancée fin 2013 sur Marciac (deux installations pilotes chez des particuliers à faibles revenus et une exposition permanente à l'Office de Tourisme ouverte au grand public).

Elle a permis entre autres :

- ▶ le lancement d'une société d'installation-maintenance des poêles dénommés Ceps-Sud-Ouest, gérée par M. Mourrejeau, partie prenante d'ECO-CEPS, signataire de la charte qualité et solidarité d'ECO-CEPS
- ▶ la faisabilité d'une plateforme bois local valorisant la charbonnette issu de l'entretien des haies en lien avec les CUMA locales
- ▶ le lancement d'un travail d'incubation d'une Société de Services Territoriale de type coopératif avec l'appui de l'incubateur Catalis (URSCOOP Midi-Pyrénées)

D'autres pays s'engagent

Trois autres pays s'engagent sur une action démonstratrice avec lien géographique fort, le fleuve ADOUR. : Haute-Bigorre, Hauts de Chalosse, Territoire de Bayonne.

Contenu de l'action démonstratrice (pack démo) devant générer une dynamique locale

Il s'agit d'une action courte sur une saison de chauffage pour lancer la dynamique sur un territoire pionnier partenaire du programme CEPS. Il est conventionné avec une représentation territorial (commune, communauté de communes, Pays, syndicat territorial, ..) et consiste concrètement en :

- *l'identification de familles (à faibles ressources) dont les conditions de logement rendent l'installation d'un poêle performant pertinente (économie réalisée pour la famille et gain, en confort thermique)*
- *l'installation d'un démonstrateur en site public avec des supports de communication pour interpeller le grand public sur la démarche en cours (technologie et approche économie de biens communs)*
- *l'installation des équipements et le suivi dans les deux familles*
- *l'animation autour de l'approvisionnement en bois local (initiatives, opportunités, ..)*
- *la formation d'un technicien local (services publics) pour l'entretien annuel et un SAV pour tout problème technique*
- *l'animation autour de la mise en place d'une société de services territoriale (SST) apte à poursuivre cette phase de démonstration (installation-maintenance, approvisionnement en bois local, rénovation thermique, lien pour accès aux aides, ..)*
- *une évaluation finale de cette phase de démonstration pour préparer la phase implantation de la future SST*

Innovation technologique en phase de pré-industrialisation

Deux modèles de poêles d'entrée de gamme dits passifs ont été développés. Le modèle amovible est en phase d'industrialisation en lien avec les Ets Cabanne (Ibos, 65) et les autres fournisseurs concernés déjà industrialisés (éléments réfractaires, accessoires, fumisterie).



Les deux modèles développés (version métallique à gauche et bâti céramique à droite)

Le cahier des charges de la version amovible a été défini comme suit :

- puissance : 5 kW, poids : 320 kg
- rendement énergétique moyen : 85 %
- dimensions (L x l) : 82 cm x 42 cm / hauteur = 86 cm
- système de combustion CLIOp = émissions polluantes faibles (200 ppm CO en moy)
- émission de chaleur par convection et par rayonnement = 10 heures
- finition au choix (10 modèles)
- extraction électrique = performance élevée + simplicité d'installation + facilité d'usage
- durée de vie autour de 15 ans
- combustible : feuillus ou résineux - long 40 à 50 cm - \varnothing 4 à 6 cm

Le modèle bâti poursuit actuellement sa phase de pré-industrialisation.

La région Midi-Pyrénées à travers les fonds Eco-innov soutient le développement de cette gamme de poêles performants à longue durée de vie produit en grande partie en région Midi-Pyrénées.

Un modèle avec forte masse thermique complètera la gamme passive avec en option une régulation électronique, un système innovant de filtre à particules et une

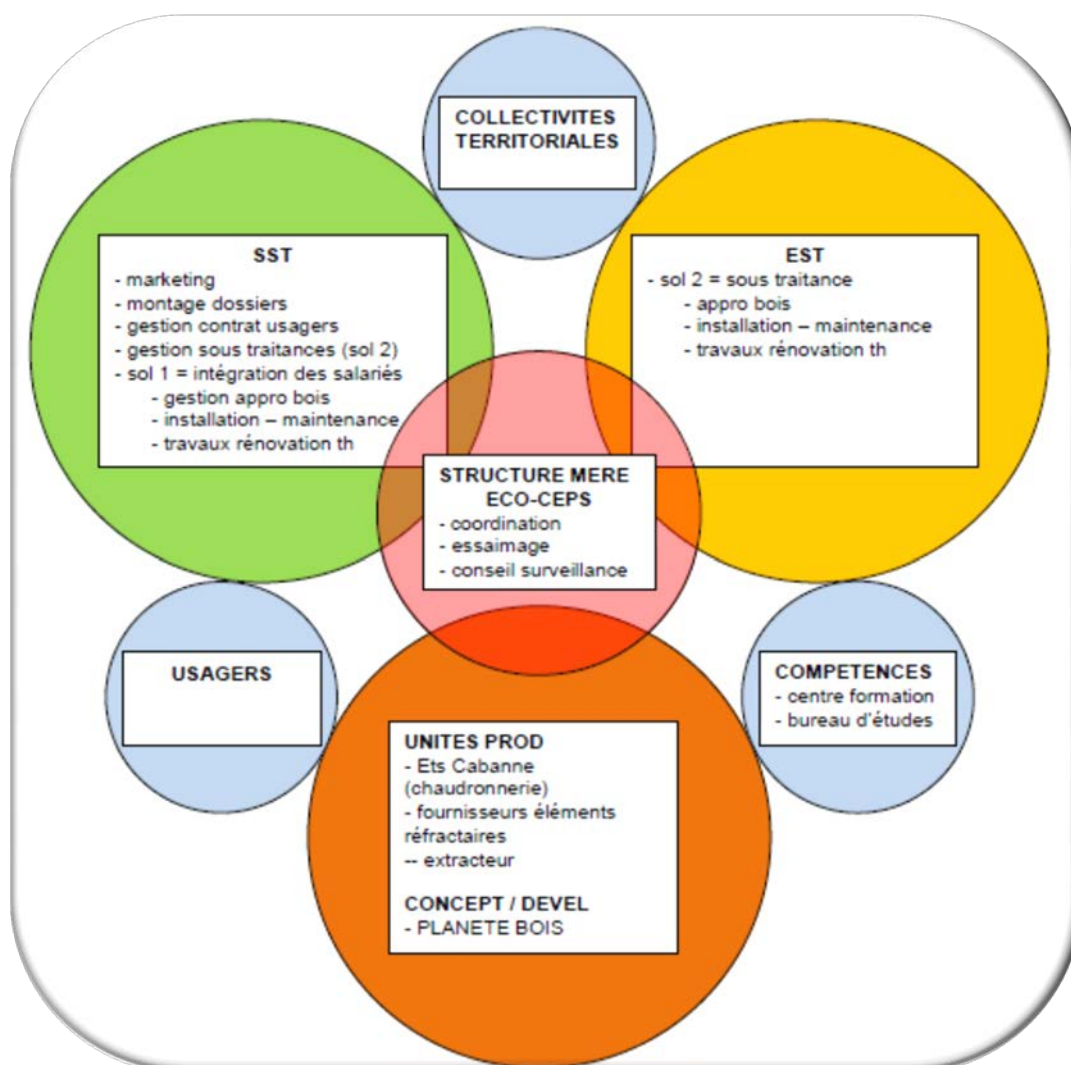
alimentation automatique en bûches densifiées.

Des versions actives (aéraulique et hydraulique) seront développées en parallèle à cet appui financier de la région Midi-Pyrénées.

Les futures sociétés de services disposeront d'ici deux ans d'une gamme complète couvrant l'ensemble des besoins des usagers.

Le modèle SST

Eco-CEPS est donc engagé pour les prochaines années dans la viabilisation du modèle de Société de Service Territoriale de type coopératif



Organigramme ECO-CEPS

Le cadre juridique le plus indiqué est une SCIC dont les bénéficiaires doivent permettre de proposer des contrats usagers les plus abordables possibles pour les familles à faibles revenus et améliorer la qualité des services.



Elle intègre les entreprises locales engagées sur la rénovation thermique, les organismes spécifiques (PACT, Toits de l'Espoir, Compagnons bâtisseurs, ..) l'approvisionnement en bois local, les installateurs labélisés par ECO-CEPS, les collectivités territoriales voulant s'engager, les usagers.

Ce réseau de SST sera aussi apte à répondre à des marchés publics sur la transition énergétique, sur des programmes de rénovation thermique sur les territoires.

Elle sera accompagnée pour cela par la structure mère (pack accompagnement sur les volets juridiques, de gestion, formation complémentaire, ingénierie financière, lot de premiers équipements en leasing, charte graphique et supports de communication, animation,...)

Le réseau d'accompagnement existant de l'ESS sera impliqué pour les SST pionnières notamment dans le Gers avec l'incubateur Catalis.

L'insertion sera privilégiée notamment sur le volet approvisionnement en bois-énergie. Un partenariat sera recherché notamment avec l'initiative de plateforme bois sur Tarbes portée par la structure d'insertion Bigorre Tous Services.

Les conditions de viabilité

Les premières simulations économiques montrent une viabilité avec un pool de 1 000 usagers permettant de maintenir 5 ETP sur les volets installation-maintenance et approvisionnement en bois local. Un rythme d'une centaine de nouveaux usagers par an a été retenu.

En phase de lancement, un modèle d'association de préfiguration sera défini, chaque partie prenante cherchera à définir sa viabilité et son lien conventionné avec la SST (entreprise d'insertion-maintenance des poêles ECO-CEPS, plateforme bois local,..). Le passage en SCIC se fera sur la base d'un plan d'affaires consolidé, validé par les structures spécialisées d'investissement solidaire.

Pour faciliter la phase d'amorçage des premières SSTs, un fonds sera mis à disposition par la structure mère par le biais de fondations avec l'aide à la contractualisation d'une cinquantaine de personnes en situation précaire (capacité à proposer un contrat annuel entre 200 et 300 euros pour les plus démunis)

La viabilité des SSTs étant obtenue sur une péréquation des tarifs usagers sur le territoire avec une gamme et des services complets et de qualité extrêmement compétitifs.

Une forte marge d'innovation territoriale

Chaque territoire dispose de structures innovantes, a lancé des initiatives spécifiques

(insertion, rénovation, filière bois local, ..), dispose de personnes motrices (CUMA, association, bureau d'études, SCIC existantes, retraités expérimentés, ..).

Il s'agit donc de les intégrer au mieux à la dynamique liée à l'émergence des SSTs.

Le volet approvisionnement en bois local est certainement l'un des domaines les plus indiqué à l'innovation territoriale.

L'objectif premier est de pouvoir proposer un service spécifique pour les précaires comprenant un service de distribution de petit bois spécifiquement adapté aux PIA, intégré dans une plateforme associative.

Plusieurs sources d'approvisionnement sont possibles suivant les contextes :

| Ressources | Commentaires |
|---|---|
| Charbonnette laissée après la coupe par les exploitants forestiers | Ressource importante en France, 40% des déchets d'exploitation forestière non valorisés |
| Entretien des haies agricoles | Obligation d'entretien par les agriculteurs, ressource non valorisée, en forte croissance en 32 |
| Elagage haies domaine public : commune - autoroute - voie ferrée Travaux d'entretien privés : déchetterie - élagueur | Biomasse en général broyée par les services d'entretien |
| Délignures de scierie | Produit qualité parfaitement adapté au PIA, tarif 40% moins cher que la bûche refendue |
| Entretien des haies en agroforesterie | cf. exemple ci-dessous |

On peut citer des initiatives fortes en agroforesterie actuellement comme le réseau REGENA dans le Gers.

- 800 adhérents
- 40 à 50 km de haies plantées chaque année
- 360 ha de plantations agroforestières depuis 2006.
- des aménagements qui intègrent :
 - ❖ des formes d'arbres complémentaires (alignements intra-parcellaires, arbres têtards, haies)
 - ❖ des essences diversifiées, des classes d'âges variées (jeunes et vieux arbres, bois mort)
 - ❖ des milliers de graines d'arbres de pays récoltées pour leur mise en production dans des projets de plantation



Les modes opératoires seront multiples. Chaque territoire apportera son lot d'innovations suivant les opportunités et compétences locales.

L'idée étant de ne faire payer aux précaires que le service : le transport de la ressource brute jusqu'à la plateforme, le stockage et la livraison à domicile.

Par exemple, on peut concevoir un modèle basé sur la création d'une association type « Les Forestiers du Cœur »



- location d'une zone de stockage couverte à coût réduit
- les structures adhérentes (CUMA, forestiers, élagueurs, Services Techniques, associations, affouagistes, etc...) y transportent la ressource brute (houppiers, déchets d'élagage...)
- une équipe de bénévoles renforcée par une entreprise d'insertion façonne le bois et le stocke pour séchage et la participation de certains usagers est organisée
- la livraison est réalisée par un livreur agréé chez les usagers adhérents selon un rythme approprié noté dans le contrat d'approvisionnement (1 semaine pour les appartements – 1 mois pour les maisons par ex)

La structure pourra négocier avec différents partenaires :

- redynamisation principe affouage avec modalités d'accès/collecte encadrées
- négociation avec les propriétaires forestiers pour un accès après coupe

Le calcul du prix du bois sera défini par le conseil de gestion de la structure suivant les contrats établis avec les partenaires et les usagers avec 2 tarifs (en fonction du revenu) et avec ou sans livraison.

Cette plateforme pourra élargir ses activités au grand public avec des approvisionnements classiques (bois bûche refendu à 60-70€/stère en fédérant les acteurs actuels dans le but de rationaliser la distribution du bois énergie sur le territoire), revendre une partie de son bois sec à des plateformes urbaines, etc.

Points forts et spécificités de l'approche proposée

On peut les lister comme suit :

- ▶ une proposition s'appuyant sur les premiers résultats obtenus et une très forte motivation des partenaires territoriaux
- ▶ une cohérence géographique facilitant les échanges entre les territoires pionniers
- ▶ une valorisation de l'utilisateur même en situation de précarité énergétique qui participe à une démarche vertueuse de lutte contre le changement climatique, de protection de l'environnement, de dynamisation de son territoire. Il n'est pas étiqueté comme une personne que l'on aide mais plutôt une personne qui s'engage dans une démarche citoyenne volontaire et exemplaire.
- ▶ une remise à plat de l'approche classique de lutte contre la précarité énergétique pour une solution durable avec une forte cohérence des aides et mobilisations à l'échelle du territoire (énergie locale, entreprises locales, ..)
- ▶ allier, dès le début, innovation technologique et modalités d'accès pour répondre à un besoin fondamental qu'est le droit au chauffage en zone tempérée
- ▶ la création et le renforcement du lien social
- ▶ une dynamisation du territoire directe ou indirecte avec l'apport de compétences ou de liens avec les initiatives récentes (rénovation, équipements de chauffage, conduite de projet, implication de personnes ressources, de talents disponibles non valorisés sur les territoires,..)

Retombées et Impacts

Retombées et impacts directs

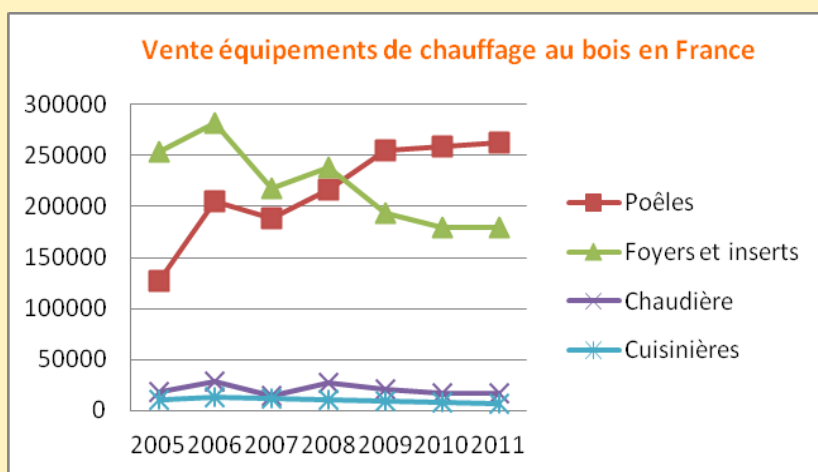
Le présent projet jouera le rôle d'accélérateur de mise en place et duplication d'un nouveau modèle durable d'offre de services énergétiques.

Les retombées directes sont multiples.

► Création d'emplois non délocalisables

Il aura permis de créer ou consolider une dizaine d'emplois (installation-maintenance de poêles et approvisionnement en bois local). Le fait de re-professionnaliser cette filière d'installation de poêles bois bûches favorise cette création d'emplois.

L'objectif quantitatif de la gamme ECO-CEPS reste très modeste et a été défini autour de 3 à 5 % du marché actuel des poêles à bois, sans prétendre concurrencer les distributeurs de poêles actuels avec une force de vente bien implantée.



Le marché des poêles à bois pour le chauffage individuel est estimé à 3,3 millions d'unités d'ici 2020 (Ademe, 2013). Il s'agit plus précisément de compléter l'offre actuelle en termes de services et de produits actuels sur cette demande d'un chauffage de qualité au coût global le plus compétitif avec le plus haut niveau possible de retombées économiques et de création d'emplois sur les territoires concernés.

Un objectif quantitatif qui semble réaliste a été affiché à **100 000 équipements de chauffage kits sur 10 ans** avec une évolution exponentielle (extension du réseau des installateurs).

La gestion (installation, maintenance, options,..) d'un parc de 1000 poêles avec un rythme de 100 unités installées par an permet de viabiliser 5 Equivalents à Temps Plein (gérant, installateur, un assistant, emplois sur approvisionnement en bois local). C'est donc à minima un gisement de **500 emplois équivalents ETP** non délocalisables pour le volet installation-maintenance. Le volet insertion sera privilégié pour l'approvisionnement en bois local.

► Lutte durable contre la précarité



Sur la durée du projet ce sont une cinquantaine de personnes qui sont extraites d'une situation de précarité énergétique en retrouvant une réelle dignité avec une implication dans une initiative territoriale.

Sur la prospective à 10 ans, ce sont environ 20 000 personnes initialement en situation de précarité énergétique qui auront durablement un confort thermique de qualité selon le scénario de 100 000 usagers.

La capacité de formuler une péréquation entre les usagers (marge acceptable sur les services suivant la typologie de l'utilisateur), d'approvisionner à un bois à coût quasi nul pour les plus précaires (affouage, innovation sociale), de réduire sensiblement les coûts annexes (entretien, publicité, changement d'équipements, ..), de mettre sur pied une ingénierie financière adaptée (crédit long terme, leasing, etc..) permettra d'après nos simulations d'assurer un contrat préférentiel entre 200 et 300 euros par an pour les familles à faibles revenus à hauteur de 20% du nombre total d'utilisateurs.

C'est un scénario sans aides supplémentaires demandées à la force publique.

► Réduction d'émission des GES

Les poêles performants proposés consomment moins que la génération actuelle et dégagent moins de carbone suie (« black carbon »). Pour une même quantité de chaleur générée dans le local à chauffer, les équipements HPEE promus par ECO-CEPS dégagent bien moins de GES que les équipements actuels.

Les scénarios de remplacement sont variés entre un chauffage électrique, au fioul, au gaz, au bois. D'après les perspectives de remplacement, une économie de 150 000 tonnes de CO₂ par an a été estimée d'ici une dizaine d'années. Ce scénario sera affiné suite à l'issue de ce présent projet (évolution de la « baseline », scénarios actuels de remplacement sur les territoires pionniers).

Retombées indirectes

Les retombées indirectes sont multiples :

► Un accompagnement et une sensibilisation des usagers à la maîtrise de l'énergie

Les usagers ne sont pas de simples clients mais font partie intégrante du bon fonctionnement des SST. Une structuration de type « consomm'acteurs » sera recherchée pour faciliter l'échange de bonnes pratiques, l'amélioration des services fournis. La notion d'« ambassadeur » par village, quartier peut être explorée.

L'accompagnement, les réunions d'échanges permettront outre le fait de faciliter le bon usage des équipements de sensibiliser les usagers sur l'ensemble de la maîtrise de l'énergie (ECS, éclairage, transport,..) permettant l'émergence de nouvelles initiatives territoriales et renforcer de potentiels partenariats (initiatives DORÉMI, Enercoop, démarche TEPOS,...).



► Améliorer la situation sanitaire des usagers

Le PACT est particulièrement sensible à ces programmes de réhabilitation à destination des personnes à faibles revenus. D'autre part, l'usage de poêles exemplaires sur les volets environnementaux à faible émission de particules fines renforce cette stratégie dans laquelle s'engage le gouvernement par le biais notamment de l'ADEME (expérience de la vallée de l'Arve avec le remplacement de poêles obsolètes, définition d'une sixième et septième étoiles pour la flamme verte). L'existence d'équipements à combustion propre de biomasse à coût abordable présents sur les territoires pionniers de l'Adour va permettre une sortie d'impasse des poêles bois buche au vu de ce renforcement normatif avec un impact positif sur les risques liés à l'inhalation de particules fines.

► Meilleure compréhension du cadre juridique SCIC

En inscrivant le chauffage résidentiel dans une problématique d'économie de biens communs et de droit essentiel sur les territoires, on souligne les lacunes de la réponse actuelle de l'économie dite classique (impasse de la filière poêle bois bûche face aux enjeux sanitaires, faible professionnalisation, précarité grandissante, non valorisation des ressources locales, coût grandissant sur la collectivité avec une fuite en avant d'un système de subvention à bout de souffle,..)

La forme juridique de type SCIC est encore très mal comprise de par les financeurs, les collectivités territoriales, le système associatif, les structures d'accompagnement. Elle ne vient pas en substitution avec les entreprises privées existantes mais cherche à les intégrer dans un système vertueux où tout le monde sort gagnant (plus grande professionnalisation de la filière, nouveau relationnel avec les clients-administrés-usagers, définition d'un cap commun).

C'est en fait un formidable outil juridique de dynamisation durable d'un territoire, le programme CEPS cherche à s'en saisir en accompagnement l'émergence de SST sur ce modèle.